

# Le Champlain

du Syndicat de Champlain (CSQ)

**Un Québec libre  
est un Québec qui  
sait LIRE et ÉCRIRE...  
avec un ministre  
qui sait COMPTER**

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Sébastien Proulx, a profité de la période des Fêtes pour rédiger « d'un trait », nous dit-il, un petit livre de 136 pages intitulé *Un Québec libre est un Québec qui sait LIRE et ÉCRIRE* (Septentrion). Pour une raison inexplicable – mais qui n'a rien à voir avec la tenue prochaine d'élections, nous assure-t-il (sic !) – le ministre n'a pu résister, entre la dinde et la tourtière, à ce qui « était devenu pour [lui] une impérieuse nécessité » : exposer sa « vision » de l'éducation.

Étonnamment, plus de la moitié du livre est consacrée à l'importance de la culture générale et de la lecture. Dans ces pages, le ministre tient à faire la démonstration qu'il a des « lettres » et une « passion » pour l'Histoire. Aurait-il voulu corriger l'image d'un passé adéquate-populiste, qui lui colle à la peau, qu'il n'aurait pas procédé autrement.

À part son autopromotion, que nous révèlent les propos du ministre sur l'éducation ? Rien de très révolutionnaire, malgré ses prétentions contraires. Dans la première partie du livre, consacrée à la reconnaissance des responsabilités de tous, il parle de la nécessité de développer « le goût de l'effort » chez les jeunes, de « l'obligation » qu'ont les parents de soutenir leurs enfants et de la nécessaire « valorisation » de la profession enseignante. Nous reviendrons sur ce dernier point.

Suite en page 4

**L'édito du Président**



## Bonne retraite Louise !

Les membres ne sont pas toujours témoins du travail quotidien accompli par leurs représentants syndicaux. L'incontournable influence des réseaux sociaux a, certes, changé la donne et permet de mieux en rendre compte, mais il reste encore du chemin à faire.

Rencontres avec l'employeur sur des dossiers de relations de travail, d'invalidité ou des dossiers propres à la sécurité sociale, comités de coordination interne, réponses aux membres au téléphone, analyse de dossiers et préparation d'instances ne sont que quelques-uns des éléments qui meublent nos journées. Si c'est le cas pour les personnes qui vous représentent au niveau local, imaginez le quotidien de ceux et celles qui nous représentent au niveau national.

Que ce soit lors d'instances regroupant les syndicats locaux, de rencontres avec des sous-ministres ou des ministres, de commissions parlementaires ou dans une mêlée de presse improvisée suite à une décision du gouvernement, nos représentants portent notre voix et nos revendications chaque jour.

C'est précisément ce qu'a fait Louise Chabot, présidente de notre Centrale, au cours des dix-huit dernières années, d'abord comme vice-présidente, puis à la tête de la CSQ durant les six dernières.

Si je vous en parle aujourd'hui, c'est que



Photo : Jean-François Leblanc

Louise nous annonçait, en Conseil général avant la semaine de relâche, qu'elle prendra sa retraite le 30 juin prochain, lors du Congrès de la Centrale, au terme d'une carrière bien remplie.

Infirmière de formation, militante dédiée aux causes de justice sociale et d'équité, elle aura été une personne importante pour notre organisation. Même si elle n'est pas issue du réseau scolaire, elle connaît bien nos milieux et nous a toujours

défendus. Une centrale syndicale, c'est ça : connaître les réalités des collègues d'autres milieux, s'épauler et être plus forts ensemble. Cette solidarité est ancrée dans les gènes de Champlain et elle l'est aussi dans les gènes de Louise Chabot. Elle ne passait pas par quatre chemins pour régler les dossiers les plus difficiles.

Bien sûr, nous n'étions pas toujours d'accord et nous avons eu nos prises de bec, mais n'est-ce pas ce que nous voulons de nos représentants nationaux, qu'ils aient des personnalités fortes avec des idées bien arrêtées ? L'important est de sentir qu'on se bat ensemble, dans la même direction, pour les mêmes idéaux. Avec la présidente de notre Centrale, notre organisation l'a toujours senti.

Une page se tournera donc en juin prochain. Au nom du Syndicat de Champlain, un gros merci pour ton travail Louise !

**Éric Gingras**



**Abonnez-vous à l'Infolettre du Syndicat ! [syndicatchamplain.com](http://syndicatchamplain.com)**



## Séance d'information pour les enseignants à statut précaire et les stagiaires

Le Comité des jeunes du Syndicat de Champlain vous invite à une séance d'information générale sur les thèmes suivants : droits des personnes à statut précaire, listes de priorité d'emploi, évaluation, tâche, champs d'enseignement, types de contrats, salaire, droits sociaux, structure syndicale, etc.

### Section des Patriotes

Le mardi 10 avril 2018  
16 h 30 à 19 h 15  
au bureau du Syndicat  
(7500 chemin de Chambly,  
Saint-Hubert)

### Section Marie-Victorin

Le mercredi 18 avril 2018  
16 h 30 à 19 h 15  
au bureau du Syndicat  
(7500 chemin de Chambly,  
Saint-Hubert)

Inscription obligatoire. Vous devez signifier votre intention de participer en utilisant le formulaire que vous trouverez à [syndicatchamplain.com](http://syndicatchamplain.com), en cliquant sur « Inscriptions ». Votre inscription nous permettra de prévoir la documentation et le repas en quantité suffisante. Une confirmation de votre inscription vous parviendra quelques jours avant la formation.

Au plaisir de vous rencontrer !

**Le Comité des jeunes**



## Ordre professionnel : le cas de l'Ontario

Les 1<sup>er</sup> et 2 février derniers, trois membres du Comité des jeunes du Syndicat ont participé au Réseau des jeunes de la CSQ, à Mont St-Hilaire. Kim Bellemare (CSMV), Patricia Bastien (CSMV) et Sébastien Potvin (CSP) ont assisté à diverses conférences.



Claudine Laporte, représentante de l'Association des enseignantes et enseignants franco-ontariens (AEFO), a dressé pour nous un bilan de l'instauration de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (OEEO).

Selon madame Laporte, la mise en place de l'Ordre en 1997 n'a eu aucun impact positif sur la rémunération des enseignants ni sur la perception du public quant à la profession. Sans compter l'imposition d'une cotisation annuelle obligatoire de 150 \$.

Elle a aussi expliqué qu'un enseignant qui commet une faute professionnelle s'expose à une réprimande ou à une sanction de sa direction d'école, tel que stipulé dans la convention collective (comme c'est le cas ici, au Québec).

La direction est par la suite dans l'obligation de mentionner cette « faute » à l'Ordre. Après de longues procédures administratives qui peuvent souvent durer jusqu'à deux ans, l'Ordre convoquera l'enseignant « fautif » devant un comité de discipline qui peut imposer une seconde réprimande ou sanction.

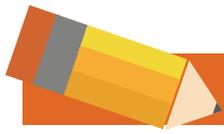
L'avis d'audience est aussi publié sur le site Internet de l'Ordre et n'importe qui peut lire en détail les fautes reprochées à l'enseignant, avant même que ce dernier ait pu s'expliquer devant le comité de discipline.

Bref, même si les défenseurs de l'instauration d'un ordre professionnel enseignant utilisent la valorisation de la profession comme argument, la présentation de madame Laporte nous démontre bien qu'il s'agit là d'une fausse bonne idée, qui a pour principale conséquence d'alourdir considérablement le travail des enseignants, en plus de les rendre particulièrement vulnérables.

**Le Comité des jeunes**



Photo : Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (OEEO)



# Ordre de l'excellence en éducation : des médailles pour qui ?

À l'annonce de la création de l'Ordre de l'excellence en éducation par le ministre Proulx, j'ai ressenti un vif malaise, comme c'est généralement le cas avec ce type de concours. Pourquoi la remise de médailles aux personnes ayant joué ou jouant un rôle important dans le domaine de l'éducation au Québec me heurte tant ?

L'un des objectifs de l'Ordre est de valoriser l'éducation, l'école et son personnel. Peut-être que ma réserve vient du fait que j'ai beaucoup de difficulté à associer valorisation, d'une part, et appauvrissement du réseau de l'éducation des dernières années, de l'autre.

Coupures drastiques, injections d'argent à la pièce, culture électoraliste sans vision d'ensemble pour le réseau public, alourdissement de la tâche, violence croissante, manque de services, trop de plans d'intervention pour une seule personne, impression du devoir non accompli, épuisement, gestion

chaotique où on laisse entendre que les problèmes viennent des enseignantes et des enseignants et du personnel de soutien... Sur ces réalités quotidiennes du personnel de l'éducation, générées en grande partie par l'appauvrissement du réseau public, le ministre ne dit mot.

Puis, dans ma réflexion, j'ai évidemment lu le tout récent livre du ministre Proulx. Offrir une formation initiale menant à un diplôme de deuxième cycle, doter les enseignants d'un plan annuel de développement professionnel et ramener la création d'un ordre professionnel, ce sont là les solutions « révolutionnaires » du ministre de l'Éducation pour valoriser le personnel de l'éducation... Ces médailles commencent déjà à avoir un goût amer.



Photo : Maxim Kazmin / 123rf.com

Dans son chapitre sur les enseignants, le ministre Proulx parle des devoirs et des obligations de ceux-ci pour ensuite aborder la formation initiale, la valorisation de la profession et l'ordre professionnel, tout ça en envoyant un fion sur les contraintes et les rigidités des conventions collectives ! Il fait certes, en début de chapitre, un préambule laudatif sur la noblesse de la profession enseignante. « Enseigner, ce n'est pas un métier comme les autres. » On le sait bien, la vocation a le dos large ! Beaucoup de devoirs, mais pas un mot sur la qualité du

travail exceptionnel de celles et ceux qui, tous les jours, jouent un rôle essentiel dans la réussite des enfants.

Et le personnel de soutien ? Quelques vagues allusions à leur travail, surtout pour parler de la nécessité de décentraliser, mais sans jamais les nommer comme tel.

Puis, au chapitre IV, il aborde les écoles vivantes. Là, nous avons droit à une envolée dithyrambique du ministre envers les directions d'école. « J'ai eu la chance, comme ministre de l'Éducation, de rencontrer des femmes et des hommes animés par ce désir d'entretenir le vivant dans les murs de nos écoles. Les directrices et directeurs des écoles du Québec. Brillants, fiers, allumés et dynamiques sont quelques-uns des qualificatifs qui me viennent en tête en me souvenant de certains visages. »

Voilà, en partie, la nature de mon malaise. Les cliquetis des médailles étourdissent et leur brillance fait jaser. Mais pendant ce temps, enseignantes et enseignants et personnel de soutien font leur travail du mieux qu'ils peuvent, dans l'intérêt des élèves, dans des conditions difficiles.

Pour moi, ces médailles ne valent pas leur pesant d'or. D'office, nous devrions toutes et tous être membres de l'Ordre de l'excellence en éducation !

**Mireille Proulx**  
Coordonnatrice

## Visite au Conseil des commissaires



Une centaine d'enseignants ont interpellé les commissaires, le 27 février dernier, pour appuyer leur comité de négociation dans le dernier droit de la négociation pour le renouvellement de la convention collective locale avec la Commission scolaire Marie-Victorin.

Merci à tous pour votre participation !

## À la défense de l'école privée

Dans une deuxième partie, il nous invite à la reconnaissance du rôle des institutions. Quatorze pages sont consacrées aux bâtiments scolaires (Lab-École, etc.) et sept autres à des banalités sur les commissions scolaires et le ministère de l'Éducation.

La pièce de résistance de cette partie est le rejet – sans jamais le nommer – du Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation (2014-2016) du Conseil supérieur de l'éducation, qui soutient qu'avec 20 % des élèves au secondaire inscrits dans une école privée et un autre 20 % dans des projets particuliers sélectifs dans le réseau public, « notre système scolaire, de plus en plus ségrégué, court le risque d'atteindre un point de bascule et de reculer sur l'équité ».

Sans apporter aucun argument de fond, le ministre réfute le terme de « ségrégation scolaire » et refuse de considérer que « l'école québécoise soit inégalitaire ». Pourtant, le Rapport est clair; il établit un lien direct entre la classe sociale de provenance des élèves et l'accès aux projets particuliers sélectifs et à l'école privée.

Le ministre Proulx se retranche derrière deux arguments classiques pour s'opposer à la fin du financement public des écoles privées. « La liberté de choisir des parents reste une référence incontournable », écrit celui qui a obtenu son diplôme d'études collégiales au Collège Laffèche, seul établissement collégial privé en Mauricie et au

Centre-du-Québec. Une « liberté de choix » réservée aux mieux nantis et financée par l'ensemble de la collectivité.

Son deuxième argument est d'ordre économique : « L'effet négatif sur les finances publiques » du retour des élèves du privé au public. Un argument contestable, dépendamment de la méthode de calcul employée, et irrecevable si on considère l'effet positif que représenterait la constitution de classes hétérogènes à l'école publique.

## Et les responsables sont...

Une fois éliminée la cause première des déficiences du réseau de l'éducation, le ministre sort de son cartable une vieille recette éprouvée : pointer du doigt les enseignantes et les enseignants.

Pour « valoriser la profession d'enseignant », le ministre Proulx, qui n'est détenteur que d'un baccalauréat en droit, envisage « la possibilité d'offrir une formation initiale menant à un diplôme de deuxième cycle » et la mise en place d'un « cadre normatif qui encadre le développement professionnel et qui exige, annuellement, un certain nombre de jours de formation continue ».

À la formation initiale et continue,

s'ajoute forcément l'évaluation des enseignants et réapparaît, comme par enchantement, la création d'un ordre professionnel !

Le ministre appelle « à une révolution, pour passer à une valorisation au point de sélectionner l'élite pour occuper l'emploi le plus important dans une société ».

Et qui, aux yeux du ministre, va entraver cette « révolution » ? Bien évidemment, les syndicats,

ces « tenants du statu quo », qui vont s'opposer à ceux qui, comme le ministre, proposent une « vision » : « Ils lèvent le ton. Ils dénoncent l'idée, la proposition. Ils nient les faits par peur de devoir changer quoi que ce soit. Nous sommes là, à la frontière du corporatisme ». Mais les syndicats peuvent éviter de sombrer dans l'abîme en acceptant l'invitation du ministre à « sortir du cadre actuel de négociations », « à plus de conversations franches et ouvertes » mais, précise-t-il, « sans la présence du Conseil du trésor ».

Pierre Dubuc, collaboration spéciale

Pour lire notre réponse au ministre, consultez la version intégrale de l'article à [syndicatchamplain.com](http://syndicatchamplain.com)



Économies  
aujourd'hui,  
tranquillité  
d'esprit demain

... jusqu'à 30%\* de rabais  
sur vos assurances  
auto et habitation



Profitez de tarifs **non offerts**  
**au grand public** et exclusifs  
aux membres de la CSQ.  
La Personnelle protège ce qui  
compte le plus pour vous.

**Demander une soumission,  
plus facile que jamais !**

► 1 888 476-8737  
► [csq.lapersonnelle.com](http://csq.lapersonnelle.com)



La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.  
Certaines conditions, restrictions et exclusions peuvent s'appliquer.  
\* Le montant des économies n'est pas garanti et varie en fonction  
des renseignements fournis lors de la souscription.



Assureur choisi par la CSQ



**laPersonnelle**

La bonne combinaison.